

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 5 juillet 2017**

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

Était absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/050717/12**Sur le rapport de Gérard GAZAY****Dispositif AMI quartier de gare Région – Participation au financement d'une étude pré-opérationnelle sur le centre-ville/quartier de gare d'Aubagne**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170705-CT4-050717-12- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

La Région PACA a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour conduire, avec son soutien financier et technique, une étude pré-opérationnelle afin d'élaborer un programme d'aménagement autour des gares.

La gare d'Aubagne, pôle d'échange multimodal, située en centre-ville lui donne ainsi un positionnement stratégique.

La commune d'Aubagne et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont lancé plusieurs démarches, menées avec différents partenaires, l'EPF PACA, l'Agam, la SNCF notamment, en vue à la fois de conforter le pôle d'échange et d'engager un projet urbain autour de la gare. Ces réflexions, s'inscrivent dans un projet global de redynamisation du centre-ville d'Aubagne. La commune et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaitent donner au centre-ville un rayonnement métropolitain au travers de l'habitat, du développement économique, des équipements publics et des déplacements.

Ces objectifs, inscrits au SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont déclinés dans le PADD du PLU d'Aubagne approuvé le 22 novembre 2016.

La synthèse et la mise en œuvre des enjeux identifiés au travers des différentes démarches engagées serviront de base à l'étude pré-opérationnelle objet de l'appel à projet.

La commune d'Aubagne et l'ex Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont présenté leur candidature, par courrier en date du 30 septembre 2015 afin d'être identifié site pilote et conduire l'expérimentation du dispositif « Quartier de gare » adopté en avril 2015 par l'Assemblée régionale dans lequel s'inscrit cet appel à manifestation d'intérêt.

Le site de la gare d'Aubagne a été retenu comme « site pilote ». Dans ce cadre, une étude va être lancée ayant pour objectif de coordonner, compléter et phaser les différents projets identifiés du centre-ville et du quartier de Gare afin de participer à la redynamisation du centre-ville et au développement d'un véritable quartier de Gare.

L'enveloppe estimée pour cette prestation est de 100 000 €, le financement sera réparti de la manière suivante :

- la Région PACA participera à hauteur de 70% ;
- la Ville d'Aubagne participera à hauteur de 15% ;
- la Métropole participera à hauteur de 15%.

Il a été convenu que la Ville d'Aubagne conduise la procédure de désignation du prestataire et le préfinancement de cette étude. La Métropole versera sa participation à la ville d'Aubagne une fois la prestation réalisée.

Il est en conséquence proposé la création d'une opération d'investissement rattachée au programme 06 – Urbanisme et foncier pour un montant de 15 000 €.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le dispositif « AMI quartier de gare » lancée par la Région en septembre 2015 ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 28 juin 2017.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170705-CT4-050717-12- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Considérant

- Les enjeux en termes de redynamisation du centre-ville d'Aubagne visant à conforter son rôle de ville centre du territoire et son positionnement à l'échelle métropolitaine ;
- L'appui financier et technique de la Région qui va permettre de conduire une étude pré-opérationnelle contribuant à redynamiser le centre-ville d'Aubagne par le développement d'un quartier de gare ;
- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement « Dispositif AMI quartier de gare » afin de permettre la réalisation de ladite étude.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 :**

De donner un avis favorable à l'autorisation de programme 174064BP, la création et l'affectation d'une opération d'investissement n° 2017406800 « Dispositif AMI quartier de gare » pour un montant de 15 000 € TTC.

Article 2 :

De verser à la ville d'Aubagne, l'équivalent des 15 % du montant de la prestation une fois celle-ci réalisée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Métropole 2017. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

- 2017 : 15 000 € TTC.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-12-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-12-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017